PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 12 AOÛT 2019 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le maire :	M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers :	M. Daniel Roy
	M. Marcel Bonneau
	M. Michel Massé
	Mme Lynda Cusson
	Mme Mélanie Valois
	Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

132-08-2019 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

133-08-2019 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, tel que rédigé.

Adoptée

134-08-2019 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	25 847.44$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	31 819.42$
VOIRIE MUNICIPALE	11 386.16$
HYGIÈNE DU MILIEU	34 527.51$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	0.00$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	995.47$
LOISIRS ET CULTURE	11 030.07$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00$
IMMOBILISATIONS	11 030.07$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2019:	115 606.07$

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois d'août 2019 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

135-08-2019 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Travaux de raccordement à l'égout des propriétés non desservies
Les travaux visant le raccordement par système de pompage privé des propriétés non desservies par le réseau d'égout, sont maintenant complétés.

Travaux d'asphaltage des rues Duval et Cabana
L'inspecteur informe les élus qu'avant de planifier la réfection de l'asphalte sur la rue Duval et Cabana, il serait pertinent d'évaluer la possibilité d'implanter une borne sèche alimentée par un lac situé à proximité, sur une propriété du Canton de Roxton.

Arbres à couper
L'inspecteur informe les élus qu'il y aurait plusieurs arbres à couper sur la piste cyclable, sur la rue du Marché (branches) et sur le terrain de la municipalité de la rue Richard-Audet. Les services de M. Maurice Vallières avec une nacelle seront retenus pour exécuter ces travaux, estimés à environ 1 000$. Il sera vérifié la possibilité d'offrir le bois à qui sera prêt à venir le découper et le ramasser.

Pancartes attention à nos enfants
Quatre pancartes « Attention à nos enfants » ont été commandées pour le secteur résidentiel des rues St-Charles, St-Joseph, de la Rivière.

Aire d'observation des chutes
L'inspecteur municipal propose d'étudier la possibilité de construire un abri soleil à l'aire d'observation des chutes, pour permettre d'avoir un espace intéressant pour s'assoir et manger près des chutes. Ce projet sera analysé lors de la préparation du budget 2020.

Ponceau d'entrée rue Marois, par la rue Charlebois
Il y a toujours la même problématique récurrente à cet endroit, c'est-à-dire que le chemin est abimé par le ruissellement de l'eau et les réparations se multiplient sans régler le problème.

Poste de pompage de la route 139 : raccord coulissant
Les raccords coulissants du poste de pompage de la route 139 seront remplacés par la compagnie S.O.S Pompe Pièces Expert de Sherbrooke, tel que prévu dans l'offre de service du 30 mai 2019 acceptée par le conseil en date du 3 juin 2019.

Balai mécanique : réparation
Des réparations seront à faire au balai mécanique et elles seront exécutées par Rox Métal Inc.

Bassin de rétention : rue des Pins et des Lilas
Un bassin de rétention sera installé près de la rue Ste-Marguerite, afin d'éviter les accumulations de sable au lac de M. Gingras. Les coûts pour l'aménagement de ce bassin sont estimés à 1 500$ plus l'enlèvement du sable à l'entrée du lac.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'exécution des achats ci-haut mentionné.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de juillet 2019

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en juillet 2019, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Les personnes présentent dans l'assistance présente leur question.

136-08-2019 ADMQ : colloque annuel de la zone Montérégie Est, le 12 septembre 2019 à Dunham

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et son adjointe, à participer au colloque annuel de l'ADMQ-Zone Montérégie Est, qui aura lieu le jeudi 12 septembre 2019 à Dunham et de payer les frais relatifs à leur participation, dont l'inscription au coût de 175$/personne, de même que les frais de déplacement. Que le bureau municipal soit fermé pour cette journée.

Adoptée

Convention de conditions de travail des employés municipaux : procédures visant les négociations des modalités pour 2020-2021-2022
La directrice générale informe les élus que les conventions de conditions de travail actuelles viennent à échéance au 31 décembre 2019. Les élus conviennent de garde le même processus de préparation, soit une première rencontre avec le maire pour la présentation des demandes, et présentation par la suite d'un résumé des demandes et des coûts pour les années 2020 à 2022. Les conventions devaient également convenir d'une description de tâches pour chaque poste.

137-08-2019 Régime d'épargne collectif Desjardins : demande de fermeture de compte – inactivité des contributions pour plus de 2 ans

CONSIDÉRANT QUE le compte d'accumulation du régime d'épargne collectif Desjardins est inactif depuis janvier 2017, puisque les contributions au régime d'épargne retraite sont maintenant versées via le fonds de solidarité FTQ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'intérêt de laisser ce compte ouvert;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder à la fermeture du compte d'accumulation pour le régime d'épargne collectif Desjardins, portant le numéro de groupe BX400, libérant ainsi les soldes au compte de tous les employés.

Adoptée

138-08-2019 Contrôle animalier par la SPA des Cantons : avis de non renouvellement de l'entente de services sur appel, visant la capture des animaux errants

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle avec la SPA des Cantons de Cowansville prendra fin au 31 août 2019 et qu'elle ne sera pas renouvelable selon les modalités actuelles;

CONSIDÉRANT QUE la SPA des Cantons est disposée à offrir un service d'urgence de capture des animaux dangereux et un service de réception des chiens errants capturés par la Municipalité seulement (pas de gestion des abandons par un citoyen) et pendant les heures d'ouverture seulement, soit du lundi au vendredi de 9h à 17h, au coût de 225$ par chien (n'incluant pas les frais de vétérinaire si nécessaire);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la SPA des Cantons de Cowansville pour la gestion des animaux dangereux, selon les modalités contenues dans le courrier électronique transmis en date du 2 juillet 2019 et la proposition de réception des chiens errants capturés par la Municipalité seulement et pendant les heures d'ouverture de la SPA, au coût de 225$ par chien, n'incluant pas les frais de vétérinaire si nécessaire.
Que d'autres alternatives soient analysées lors de la préparation du budget 2020.

Adoptée

139-08-2019 <u>Installation d'une génératrice à l'hôtel de ville : offre de services et budget pour réalisation de l'installation</u>

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre,* la Municipalité doit être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation en électricité de son centre de coordination;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une génératrice s'avère nécessaire pour être en mesure de répondre à cette exigence;

CONSIDÉRANT QU'une génératrice de 15 KW est disponible chez E. Côté & Fils Inc., pour un budget d'environ 3 000$ et que le raccordement électrique de cet équipement, comprenant une unité de chauffage d'appoint pour le secrétariat et une unité pour le local de la génératrice, est estimé à 3 600$ plus taxes par S. Duclos Électrique Enr.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'attribution d'un budget approximatif de 10 000$, afin de procéder à l'achat et l'installation d'une génératrice pour l'hôtel de ville, lequel budget comprend notamment l'achat de la génératrice, les raccordements électriques pour la génératrice et accessoires d'appoint (pièces et main d'œuvre) et l'aménagement du local où la génératrice sera entreposée.

Adoptée

<u>Énergère-Conversion au DEL : suivi concernant l'implantation des luminaires DEL</u>
La directrice générale informe les élus que l'inventaire des luminaires réalisé par Cimon Bouchard Inc. est complété et transmis à Énergère, pour que la compagnie qui installe les luminaires tienne compte des recommandations. Les remplacements de filage prévus au bordereau devraient être suffisants.

140-08-2019 <u>Fermeture des fossés du développement domiciliaire des rues des Pins et des Lilas : interdiction de fermeture complète</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu un certificat d'autorisation du MDDELCC pour l'aménagement de son développement domiciliaire des rues des Pins et des Lilas, le 6 mars 2013, lequel prévoyait, entre autre, que la gestion des eaux pluviales allait être assurée par des fossés ouverts;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC confirme que les exigences en matière de gestion des eaux pluviales ont été mises en place en janvier 2012 et que le projet de développement domiciliaire des rues des Pins et des Lilas date de 2013, ce qui a pour effet de rendre ces normes applicables à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la construction domiciliaire est débutée dans le développement de la municipalité et que certains propriétaires souhaitent procéder à la canalisation (fermeture) des fossés en façade de leur propriété;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 32, 3e, de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, *« est une installation de gestion ou de traitement des eaux : un système de gestion des eaux pluviales »* et que le ministère estime qu'un fossé canalisé n'est plus un fossé mais bien un système de gestion des eaux pluviales qui doit faire l'objet d'une autorisation en vertu de l'article 22 (3) de la *Loi sur la qualité de l'environnement;*

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de fossés dans ce secteur ne devrait pas être permise, puisque l'autorisation obtenue en mars 2013 réfère à des fossés ouverts et non à des fossés canalisés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne plus permettre la fermeture des fossés du développement domiciliaire des rues des Pins et des Lilas, autrement que pour l'aménagement d'un ponceau d'entrée, en conformité de la réglementation effective à cet effet. Qu'il soit donc dorénavant interdit à l'inspecteur municipal d'émettre des permis pour la fermeture des fossés, autrement que pour l'aménagement d'un ponceau d'entrée.

Adoptée

TECQ : confirmation du versement d'un montant de 931 119$ pour 2019-2023
La directrice générale informe les élus que les nouvelles sommes allouées pour la TECQ 2019-2023, comprennent une subvention potentielle de 931 119$, moyennant une contribution municipale d'un montant de 324 750$, pour un total d'investissement de 1 255 869$.

141-08-2019 Poste de journalier en voirie pour la période hivernale pour l'entretien des trottoirs

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'ouverture d'un poste de journalier en voirie, pour la période hivernale, principalement pour l'entretien des trottoirs et divers travaux, lequel poste pourra éventuellement se poursuivre au printemps pour les travaux généraux. Que les conditions d'embauche soient discutées avec le candidat retenu, en fonction de l'expérience du candidat retenu.

Adoptée

142-08-2019 TECQ 2019-2023 : test de camera-ratification du mandat pour inspection de l'égout sanitaire de la rue Ste-Marguerite et l'égout unitaire en arrière lot de la rue du Marché-à la compagnie InspecVision

CONSIDÉRANT la résolution #125-07-2019;

CONSIDÉRANT les offres de services obtenues de 3 firmes, lesquelles sont estimées à plus ou moins 10 000$ chacune;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier le mandat accordé à InspecVision, au montant de 10 157$ plus taxes, pour l'inspection de l'égout sanitaire de la rue Ste-Marguerite et l'égout unitaire en arrière lot de la rue du Marché.

Adoptée

143-08-2019 Réfection ou remplacement du réservoir de coagulant à l'usine

CONSIDÉRANT l'analyse préparée par Les Services EXP Inc. pour la réfection ou le remplacement du réservoir de coagulant à l'usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation est à l'effet de remplacer le réservoir, en procédant à l'aménagement d'une dalle de béton sous l'appentis actuel, pour recevoir un réservoir double paroi, prévoir aussi le remplacement de la pompe doseuse actuelle pour système qui calcule la consommation de coagulant, essais et formation du système, le tout pour un montant budgétaire estimé à 54 000$ par EXP mais révisé à 30 000$ par la municipalité, puisque certains travaux peuvent être réalisés à l'interne;

CONSIDÉRANT le choix du coagulant qui est proposé par EXP, soit de changer l'alun pour du sulfate ferrique, puisque ce coagulant gèle à -35 Celcius, comparativement à +4 degrés Celcius;

CONSIDÉRANT QU'il reste à déterminer lequel des 2 coagulants sera retenu, en vérifiant avec d'autres municipalités l'efficacité du produit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver un budget de l'ordre de 30 000$ pour la réalisation de ce mandat, visant essentiellement à condamner le réservoir d'alun actuel situé à l'intérieur de l'usine et aménager une dalle de béton pour recevoir un réservoir double paroi, remplacer la pompe doseuse actuelle pour système qui calcule la consommation de coagulant, essais et formation du système. Que des vérifications soient faites avec d'autres municipalités quant au choix du coagulant.

Adoptée

Règlement concernant les branchements d'égout : suivi
La directrice générale informe les élus que la MMQ est actuellement à vérifier la jurisprudence récente, concernant les clapets antiretour, lequel objet est contenu dans le projet de règlement concernant les branchements d'égout. La MMQ et la FQM prépareront un tout nouveau modèle de règlement sur les clapets antiretour sous peu. Le projet est donc reporté le temps de voir les recommandations de la MMQ/FQM.

144-08-2019 Poste de pompage Duchaineau : offre de service de la compagnie Élec-Tro pour le remplacement du panneau électrique

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Élec-Tro, au montant de 14 800$ et déposée en date 17 juillet 2019, pour le remplacement du panneau électrique du poste de pompage Duchaineau.

Adoptée

Bâtiment abritant la garderie : projet de rénovation des ouvertures et du revêtement extérieur : suivi
Le projet visant les travaux de rénovation du bâtiment abritant la garderie, soumis au programme AgriEsprit, a été refusé. L'admissibilité du même projet a été soumise dans le cadre du programme TECQ, la réponse reste à venir. Suivi à prévoir en septembre.

145-08-2019 Entreposage sur les lots situés au coin nord de la rue Richard-Audet

CONSIDÉRANT QUE des cabanons sont entreposés sur le terrain vacant situé à l'intersection des rues Richard-Audet et de l'Église et ce, depuis maintenant quelques années;

CONSIDÉRANT QUE cet entreposage est dérogatoire au règlement de zonage, mais qu'il a été toléré par le conseil, puisqu'une construction devait voir le jour peu de temps après le début de l'entreposage;

CONSIDÉRANT QU'aucun projet de construction n'est encore annoncé et que le commerce qui effectue l'entreposage n'a pas de place d'affaires au Village de Roxton Falls;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter d'accorder un délai à la compagnie qui effectue l'entreposage sur le terrain situé à l'intersection des rues Richard-Audet et de l'Église (lots #3 842 764 et #4 197 480), comme suit :

- L'entreposage de quelques cabanons sera toléré jusqu'au 1er septembre 2020, le temps de permettre la production d'un projet de construction;
- Si aucun projet de construction n'est déposé à la municipalité d'ici le 1er septembre 2020, l'entreposage devra cesser et les cabanons, ainsi que l'affichage en place, devront être retirés du terrain.

Adoptée

146-08-2019 <u>Demande de dérogation mineure déposée par Mme Marie-Eve Deslandes pour sa propriété située au 72, rue de l'Église</u>

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Mme Marie-Eve Deslandes, pour sa propriété située au 72, rue de l'Église, à l'effet de permettre l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres en cour avant, alors que l'article 12.3.5 « hauteur » du règlement de zonage 265-2003, prescrit une hauteur maximale de 1,2 mètres pour les clôtures en cour avant et qu'autrement, les clôtures peuvent atteindre un maximum de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la propriété résidentielle unifamiliale d'une superficie de 927,3 m^2 (9981 pi^2) est située au coin des rues St-Patrice et de l'Église et qu'il existait une clôture réglementaire qui a été remplacée récemment par une clôture dérogatoire;

CONSIDÉRANT QU'un permis n'est pas nécessaire pour la construction d'une clôture, mais que celle-ci doit toutefois respecter les normes de la réglementation de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la clôture aurait été conforme si elle avait été construite environ 4' plus loin de la rue, à égalité avec la façade de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne foi puisqu'il n'est pas nécessaire d'obtenir de permis pour la construction d'une clôture mais que la clôture doit toutefois être conforme à la réglementation de zonage;

CONSIDÉRANT QU'outre la dérogation demandée, le projet est conforme aux règlements d'urbanisme et autres loi et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation consiste en une exception et non à un problème généralisé et que le déplacement de la clôture impliquerait des travaux importants pour le demandeur;

CONSIDÉRANT QU'une clôture est prévue sur tout le pourtour de la propriété à une hauteur uniforme de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QU'un refus à la demande contraindrait les demandeurs à déplacer la clôture ou à réduire la hauteur de la clôture à 1,2 mètre et qu'une telle clôture ne procurerait pas autant d'intimité;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur de la clôture ne crée aucun préjudice au droit de propriété des voisins puisque la propriété est située en haut d'une côte;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a procédé à l'analyse de cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Mme Marie-Eve Deslandes pour sa propriété située au 72, rue de l'Église, afin de permettre l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres en cour avant, à égalité avec la galerie avant, alors que l'article 12.3.5 « Hauteur » du règlement de zonage 265-2003 prescrit une hauteur maximale de 1,2 mètre pour les clôtures en cour avant.

Adoptée

147-08-2019 Remboursement de la carte accès-loisirs pour la Ville de Saint-Hyacinthe : changement de tarification par la ville pour les non-résidents

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution #238-10-2017, par laquelle elle acceptait d'offrir un remboursement de la carte d'accès loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe, pour chaque citoyen du Village de Roxton Falls, sur présentation d'une preuve d'inscription à un cours offert à la piscine de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la tarification pour la carte d'accès loisirs est passée de 60$ à 190$/année pour les non-résidents;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de continuer à offrir un remboursement de la carte accès loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe pour chaque citoyen du Village de Roxton Falls, sur présentation d'une preuve d'inscription à un cours offerts à la piscine de la Ville, mais pour un maximum de 60$/personne par année.

Adoptée

Les Loisirs de Roxton Falls Inc. : diverses demandes
Diverses demandes sont adressées au conseil pour obtenir du support technique pour divers événements cyclistes à venir en septembre.

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 12 août 2019

148-08-2019 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h15.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

_____	_____
Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière